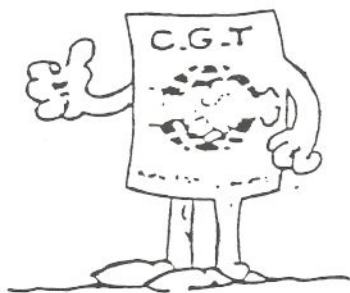


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

SUPPLEMENT AU N° 14

MARDI 13 JUIN 1989

1,50 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

AUX MILITANTS INSERM
AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

Spécial INSERM.

*Calendrier et composition
des jurys de concours internes
à l'INSERM.*

SOMMAIRE

PAGE 2	ECHO DES SECTIONS : MONTROUGE OUVERTURE SUR L'AVENIR.
PAGES 3 à 8	COMPOSITION DES JURYS DE CONCOURS INTERNES QUE L'INSERM VIENT DE NOUS COMMUNIQUER.
PAGES 9/10	COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DES 17 ET 18 MAI 1989.
PAGES 11 à 16	ANNEXES AU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE - LES UNITES REGIONALES DE TECHNOLOGIES AVANCEES. - PROJET DE CREATION D'UNITES REGIONALES DE TECHNOLOGIES AVANCEES.

Echo des sections...

SNTRS

C.G.T.

SECTION

1, rue du 11 Novembre

92120 MONTROUGE

Comité de Rédaction

H₂ SO₄

OUVERTURE sur l'AVENIR

Il va de soi que la retraite concerne tout le monde et nous aussi.

Nous disons **concerne**, mais le terme adéquat est **INQUIETE**.

En effet à l'INSERM, comme ailleurs, la retraite correspond à %
de notre traitement.

Si votre salaire est "**BAS**", évitez de penser à votre avenir, (conseil gratuit sans engagement de notre et votre part), sauf si vous souscrivez à une **retraite complémentaire** issue du système privé et si votre budget vous le permet (droit inaliénable du choix).

Alors il **NOUS** et **VOUS** reste 3 POSSIBILITES :

- ne pas souscrire à ces démarches scandaleuses => RETRAITE SNIF! SNIF!
- souscrire et rentrer dans ces jeux pernicieux, et oublier celles et ceux qui se sont battus pour le droit au TRAVAIL DECENT => SALAIRE DECENT => RETRAITE DECENTE (DECENT et non DESCENDANT).

Pour la troisième solution, nous ne vous cachons pas le travail de longue haleine que cela demandera. **MAIS SOUVENEZ VOUS DES PRIMES !!!**

- Réclamons notre dû et la révision du système des retraites en tenant compte de la jeunesse de l'INSERM => EPST 1984

- Rachat de nos cotisations à la date de la titularisation et non au bon vouloir de l'Administration.

HALTE AUX DEMARCHAGES QUI

PROUVENT UNE CARENCE BUDGETAIRE

A L'INSERM!!!

VOICI LES JURYS QUE L'INSERM VIENT
SEULEMENT DE NOUS COMMUNIQUER.

9 MAI :	lère réunion	C.I.	TR2
17 MAI :	Audition	S.P.	TR3
22 MAI :	Audition	S.P.	TR1
23 MAI :	Audition	S.P.	TR1
24 MAI :	Audition	S.P.	TR1
31 MAI :	lère réunion		TR1

1 JUIN :	Audition	S.P.	TR2
9 JUIN :	Audition	S.P.	TR2
15 JUIN :	Audition	C.I.	TR3
16 JUIN :	Audition	C.I.	TR3
26 JUIN :	Audition	C.I.	TR1
27 JUIN :	Audition	C.I.	TR1
28 JUIN :	Audition	C.I.	TR1

INSERM
Bureau des concours I.T.A.

CONCOURS INTERNE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE BAP 1

PRESIDENT :	CROZATIER Bernard
VICE-PRESIDENT :	LOMPRE Anne-Marie
MEMBRES :	LAPLACE Anne-Marie ISABEY Daniel REBOURCET Régis LAJEUNIE Rolland BOUTHIER Micheline
VICE-PRESIDENT :	HENZEL Daniel
MEMBRES	DELARUE Françoise CAU Pierre RIBIERE Catherine LACAZE Nicole BARAD Marc

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SELECTION
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE 1ERE CLASSE BAP 1

PRESIDENT :	PINELL Patrice
VICE PRESIDENT :	APRAHAMIAN Pierre-Marc
MEMBRES	BROSSETTE Nicole CHAFEY Philippe GODEFROY Françoise LANGLOIS Dominique
ELUE C :	LAREAL Marie-Catherine
VICE PRESIDENT :	PINELL Patrice
MEMBRES :	BIRER Alain CHARON Martine COURCOUL Marie-Anne ZAMORA Alfredo
ELUE C :	RICHEL Colette

CONCOURS INTERNE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE BAP 2

PRESIDENT : CHAVANCE Michel

MEMBRES : CLAVEL-CHAPELON Françoise
RAVAUD Jean-François
THIBULT Nadine
VERDIER-TAILLEFER Marie-Hélène

ELUE C : KOROBAEFF Monique

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SELECTION
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE 1ERE CLASSE BAP 2

PRESIDENTE : HATTON Françoise

MEMBRES : BOILEAU Jean
CORDIER Sylvaine
CROST Monique
LAURENT Françoise

ELU C : BEZ Michel

CONCOURS INTERNE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE BAP 3

PRESIDENT : FRANCAL Daniel

MEMBRES : CHARTIER Lilianne
SECCO Claude
GRELLIER Joel
RIVOIRE Jacques

ELUE C : KOZIEL-VIGNERON Violette

EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE 1ERE CLASSE BAP 3

PRESIDENT : RETOURNA Michel

MEMBRES : DAVOIS Christiane
DELRUE Gérard
DOUCHIN Hervé
SALDANA Jean-Louis

ELUE C : MUZEAU Françoise

19 MAI :	lère réunion	C.I.	AI2
29 MAI :	lère réunion		AI1
5 JUIN :	Audition	C.I.	AI3
6 JUIN :	Audition	C.I.	AI3
7 JUIN :	Audition	C.I.	AI3
8 JUIN :	Délibération	C.I.	AI3
22 JUIN :	Délibération	C.I.	AI2
26 JUIN :	Audition	C.I.	AI1
27 JUIN :	Audition	C.I.	AI1
28 JUIN :	Audition	C.I.	AI1
29 JUIN :	Délibération	C.I.	AI1

INSERM
Bureau des concours ITA

ASSISTANT-INGENIEUR B.A.P. 1

VICE PRESIDENT	JURY N° 1 CHEVILLARD CHAMBRIN LEBREC SOUBRIER DI GIOIA BREDOUX	CLAUDE MARIE-CHRISTINE DIDIER FLORENT YOLANDE RAYMONDE
C		

VICE PRESIDENTE	JURY N° 2 DOLAIS KITABGY ALZOU VIDON LA CHAPELLE LABAUME DEVILLIERS	JACQUELINE GILLES NICOLE FRANCOIS SYLVAIN RENE
C		

VICE PRESIDENTE	JURY N° 3 ERARD CARRERA DELCAYRE CHAUVET DELARBRE EDOUARD	DOMINIQUE GEORGE CLAUDE PATRICK CHRISTIANE CLAUDE
C		

VICE PRESIDENT	JURY N° 4 LECARPENTIER AMIRANOFF ASTRUC JEAN RENDU REIBEL	YVES BRIGITTE MONIQUE GENEVIEVE <i>Ermine</i> LOUISE
----------------	---	---

CONCOURS INTERNE DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP 2

Président	GREANDJEAN Hélène
Experts	DE MOUZON Jacques
	GRANIE Michel
	MUNOZ Françoise
	SAUREL CUBIZOLLES Marie-Joseph
Elu C	ARZI Mohammad

CONCOURS INTERNE DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP 3

PRESIDENTE :	GALDIN Marie-France
VICE-PRESIDENTE :	YAKOVLEV Hélène
MEMBRES :	STRAEHLI Patrick
	STUBNICER Jacqueline
	GONJOT Colette
	BAZIN Jean-Pierre
ELUE C :	BREDOUX Raymonde
VICE-PRESIDENT :	DRUET Philippe
MEMBRES :	NIJEAN Nicole
	GUILLIAUMET Philippe
	BRIGANT Lucienne
	FOURCADE Jacqueline
ELU C :	BEZ Michel

16 MAI :	lère réunion	C.I.	IE1
29 MAI :	Audition	C.I.	IE3
1 JUIN :	lère réunion	C.I.	IE2
19 JUIN :	Audition	C.I.	IE1
20 JUIN :	Audition	C.I.	IE1
	Audition	C.I.	IE2
21 JUIN :	Audition	C.I.	IE1
22 JUIN :	Délibération	C.I.	IE1
23 JUIN :	Audition	C.I.	IE3

INSERM
Bureau des concours ITA

JURY DU CONCOURS INTERNE
D'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS D'ETUDES BAP 1

Président		ATLAN Guy	
Groupe 1		Groupe 2	
Vice Présidente PECKER Françoise		Vice-Président TASSIN Jean-Pol	
Experts	BOUCHET Patrick HAN Kia Ki RAUTUREAU Michèle VERINE Alain	Experts	JOSSINET Jacques OLIVIER Jean-Louis VERROUST Pierre ZAJAC Jean-Marie SOULIE Annie
Elue C	DRIANCOURT Catherine		
GROUPE 3		GROUPE 4	
Vice-Présidente DARDENNE Mireille		Vice Présidente JAURAND Marie-Claude	
Experts	BAGUET Joel JOUAS Marion JARROUSSE Claire PERRUCHON Edouard	Experts	BOIVIN Georges LAVAL Françoise POMMIER Jacques QUINIOU Eric RICHET Colette
Elu C	CHARTON Gérard	Elue C	

CONCOURS INTERNE DES DES INGENIEURS D'ETUDES BAP 2

Président	FEINGOLD Nicole
Experts	BOYER Jean CLAVERIE Elisabeth DOYON Françoise MOURIESSE Hélène
Elue C	MALANDAIN André

CONCOURS INTERNE
DES INGENIEURS D'ETUDES BAP 3

PRESIDENT :	MORUCCI Jean-Pierre
MEMBRES :	COURNUT Maryse CORNEC Michèle BLANC Mireille HALPERN Jacques
ELUE C :	BREDOUX Raymonde

9 MAI :	lère réunion	S.P.	IR3
12 MAI :	lère réunion	C.I.	IR1
26 MAI :	Audition	S.P.	IR3
	lère réunion	C.I.	IR2
5 JUIN :	Audition	C.I.	IR1
6 JUIN :	Audition	C.I.	IR1
8 JUIN :	Audition	S.P.	IR1
15 JUIN :	Audition	C.I.	IR2
19 JUIN :	Audition	C.I.	IR3
20 JUIN :	Audition	C.I.	IR3
21 JUIN :	Audition	C.I.	IR3

INSERM
Bureau des concours ITA

CONCOURS INTERNE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE BAP 1

PRESIDENT : JAMI Jacques

MEMBRES : GISSELBRECHT Sylviane
GUILBAUD Gisèle
EGLY Jean-Marc
RECASENS Max

ELUC : FAVIER François

EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE 1ERE CLASSE BAP 1

PRESIDENTE : TYC-DUMONT Suzanne

MEMBRES : CELSIS Pierre
PEILLON Françoise
TAMBOURIN Pierre
TORRESANI Janine
ARDAILLOU Nicole

CONCOURS INTERNE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE BAP 2

PRESIDENT : GOLDBERG Marcel

MEMBRES : PIERRET Janine
TIRET Laurence
LE MINOR Michel
MALLET Alain

ELUC : KERBAOL Michel

CONCOURS INTERNE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE BAP 3

PRESIDENT : LOUISOT Pierre

MEMBRES : AYME Ségolène
LANCIANO Caroline
COHEN SOLAL Michel
GUILLOUZO André

ELUE C : SPIRA Nadine

EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE
DES INGENIEURS DE RECHERCHE HORS CLASSE BAP 3

Président : DEGOS Laurent

Experts : DORE Jean-François
DRUEKE Tilman
GUILLOUZO Christiane
SEVIN Françoise
ZWEIBAUM Alain

10 MAI :	1ère réunion	C.I.	SAR
22 MAI :	Audition	S.P.	SAR
23 MAI :	Audition	S.P.	SAR
24 MAI :	Audition	S.P.	SAR
26 MAI :	Audition	S.P.	AAR
30 MAI :	Audition	C.I.	AAR
31 MAI :	Audition	C.I.	AAR
1 JUIN :	Audition	C.I.	AAR
12 JUIN :	Audition	C.I.	SAR
13 JUIN :	Audition	C.I.	SAR
14 JUIN :	Audition	C.I.	SAR
15 JUIN :	Audition	C.I.	AJA
16 JUIN :	Audition	C.I.	AJA

INSERM
Bureau des concours ITA

EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE
DES ATTACHES PRINCIPAUX D'ADMINISTRATION
DE LA RECHERCHE

PRESIDENT :	BONNET Alain
MEMBRES :	GILLE Hélène RETOURNA Michel CRESSAULT Claude CAMREDON Jean-Claude
ELUE C :	FACHE Marie-Pierre

CONCOURS INTERNE
DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

PRESIDENTE :	RAPPAPORT Lydie
MEMBRES :	DE VIGAN Catherine PLA Marie MAHIEU Gilles REY Pierre
ELUE C :	EDOUARD Claude

CONCOURS INTERNE
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE

PRESIDENTE :	HUART Thérèse
MEMBRES :	BLANQUET Muriel GONIOT Colette STUBNICER Jacqueline CORDIER Monique
ELUE C :	BRUEL Arlette

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE des 17 et 18 mai 1989

En l'absence du Directeur Général retenu en mission, Monsieur DODET présente très brièvement l'ordre du jour, puis le Conseil Scientifique délibère.

1 - BOURSES DE FORMATION A L'ETRANGER

Il y avait 72 demandes pour 20 bourses offertes (dont au moins 10 en Europe). Chaque dossier a été examiné par deux rapporteurs du Conseil Scientifique. Les 25 membres du Conseil Scientifique ont été répartis en 3 sections, chaque demande ayant donc un rapporteur interne à sa section et un rapporteur externe à la section. En réunion plénière, les présidents des 3 sections ont présenté un pré-classement des dossiers examinés, puis l'avis de la section a été confronté à celui des rapporteurs externes.

Considérant que l'attribution de bourses de formation était un facteur important de la politique scientifique de l'INSERM, les éléments suivants ont été considérés comme pertinents : bourse post-doctorat ou non ? Médecin ou non ? S'agit-il d'une sorte de pré-recrutement ? Dans le cas des demandes hors Europe, y-a-t-il un laboratoire européen tout aussi approprié à la formation recherche ? Enfin, le Conseil Scientifique a considéré comme non prioritaires les demandes de soutien venant en deuxième, voire en troisième année de stage. Le classement final porte sur 66 demandes considérées comme recevables. Compte tenu de la multiplicité des organismes délivrant des bourses, il est vraisemblable que certains candidats classés au-delà de la vingtième place recevront une bourse INSERM ou autre.

Au vu de la qualité des dossiers, le Conseil Scientifique souhaite une augmentation du nombre de bourses offertes, particulièrement pour l'Europe.

2 - RESEAUX NORD-SUD DE RECHERCHE CLINIQUE OU EN SANTE PUBLIQUE

Il y avait 13 demandes pour 5 possibilités.

Une section du Conseil Scientifique a examiné l'ensemble des dossiers, puis proposé en réunion plénière son pré-classement qui a été confronté à l'avis des rapporteurs externes à cette section.

Les éléments d'appréciation définis par la section du Conseil Scientifique ont été : le caractère indispensable de la collaboration avec le Sud, qu'il tienne au type de maladie étudiée ou à la contribution du Nord vis-à-vis du Sud ; le degré de compétence des équipes du Sud ; la faisabilité du projet ; la

complémentarité des équipes Nord et Sud ; enfin les possibilités de formation offertes par les équipes du Nord à celles du Sud. Deux dossiers ont été mis hors classement : THONNEAU transmis au Ministère de la coopération et PINELL pour lequel le Conseil Scientifique souhaite néanmoins fournir des moyens nécessaires à une mission exploratoire du demandeur français dans le pays du Sud concerné (URUGUAY).

Le classement final est :

- 1 : ALVARADO, COUTHINO, DHERMY, JAUREGUIBERRY, OUAISSI
- 6 : LOMPPE, ROSA
- 8 : DULAC
- 9 : BOUISSOU, GIROT , GRIMAUD

3 - QUESTIONS DIVERSES

3.1. Les Unités Régionales de Technologies Avancées (URTA).

Un texte précisant leurs objectifs et leurs moyens devrait être prochainement publié (à partir d'un document élaboré par un membre du Conseil Scientifique) ainsi qu'un appel d'offre. Il y aurait actuellement une vingtaine de projets potentiels. Ceux relevant davantage de la notion de Service commun habituel que de celle d'URTA devraient être examinés par le Conseil Scientifique en juillet 89. Les autres devraient être expertisés puis évalués par le Conseil Scientifique, plus tard, selon des modalités non encore définitivement fixées. Cependant, le Conseil Scientifique a considéré que s'il était bon d'attribuer des postes d'ITA, cela devait se faire à des unités de type classique participant à l'URTA et non à l'URTA en tant que telle car les URTA sont à durée limitée et à partenariat multiple.

3.2. Formation et emploi scientifique.

Il est extrêmement regrettable que le Conseil Scientifique, "par manque de temps", ait une fois encore retardé sa prise de position sur la revalorisation des salaires au niveau de l'embauche et de l'amplitude des carrières, l'importance des qualifications réelles comme critère d'évaluation, l'assouplissement des règles de recrutement des chercheurs, le rôle de la formation continue, etc... Ce sujet sera de nouveau abordé au Conseil Scientifique en novembre 89.

AGENDA

La prochaine réunion du Conseil Scientifique aura lieu du 4 au 7 juillet 1989. Elle sera consacrée essentiellement aux Unités de recherche (examens, créations, fermetures), aux créations de Contrats de Jeunes Formation, de Services communs, de Services Conseils Communs de Recherche Clinique.



LES UNITES REGIONALES DE TECHNOLOGIES AVANCEES
(U.R.T.A.)

I. OBJECTIFS

Les URTA doivent regrouper, au niveau régional, un ensemble de compétences et de moyens pour le développement et les applications de technologies nouvelles ou en rapide progression. Les objectifs de ces URTA doivent être conçus au sens le plus large permis par la diversité de la demande des Unités de Recherche et par la spécificité biologique. Ainsi, une URTA peut être constituée autour d'un thème de recherche reposant sur un ou plusieurs équipements semi-lourds, sur un ensemble intégré de moyens de mesure analytiques ou physiologiques, sur un centre d'imagerie microscopique ou fonctionnelle... comme sur une réalisation plus spécifiquement biologique gardant un caractère de haute technicité (laboratoires de productions spécialisées, cytogénétique, confinement de type P3, animaux transgéniques...). L'informatique peut être largement intégrée à ces réalisations. L'URTA peut s'intégrer à une plateforme technologique plus vaste répondant aux priorités scientifiques régionales.

L'URTA est donc le lieu de mise en place et de mise à disposition d'une technique ou d'un ensemble de techniques nouvelles dont elle doit assurer le développement continu, sous la responsabilité d'un chercheur confirmé présentant un véritable projet de recherche. L'URTA, bien que de vocation nationale, doit garder un caractère régional fédérateur avec un projet commun à plusieurs laboratoires ou Unités de Recherche. Elle doit être préférentiellement ouverte vers l'industrie ou les applications cliniques. Sa création repose donc sur un partenariat régional, tant pour son exploitation que pour la valorisation finale de son activité de développement ou de production.

Les URTA ont un rôle d'observatoire de l'évolution technique, pour la veille technologique et méthodologique, le suivi permanent, la formation et l'expertise.

II. MOYENS

L'efficacité d'une URTA repose sur la rapidité de sa mise en place, budgétaire et technique, ce qui pose le problème des vastes plateformes intégrées dans une politique régionale planifiée. Quoiqu'il en soit, une concertation préalable à sa conception entre les partenaires semble préférable à la reconnaissance secondaire d'une URTA.

L'URTA peut intégrer des moyens acquis antérieurement selon les procédures scientifiques et techniques d'évaluation et l'instruction budgétaire habituelles des Unités de Recherche. Elle ne peut cependant correspondre à l'activité scientifique isolée de cette Unité. Sa durée de vie sera d'ailleurs limitée, avec une intégration finale possible à une Unité de Recherche ou une plateforme régionale plus large, évitant ainsi la transformation en service commun permanent perdant son caractère technologique "avancé".

L'URTA permet l'acquisition d'équipements semi-lourds, sur le budget correspondant de l'INSERM et en concertation avec les partenaires engagés dans le projet. Celui-ci peut inclure des aménagements spécifiques de laboratoires, d'animaleries ou de services de production. La création et le développement de l'URTA peuvent nécessiter l'attribution de postes d'ingénieur ou de techniciens, par création ou mutation.

Les partenaires s'engagent dès la création à favoriser le développement ultérieur de l'URTA pour lui conserver son caractère de haute technicité, dans les limites envisagées de sa durée de vie.

Un comité scientifique de pilotage s'assure de la cohérence du projet scientifique et des moyens nécessaires à sa mise en place et suit l'évolution de l'URTA jusqu'à son intégration, ou celle de ses équipements, dans une structure plus conventionnelle.

N.B. La demande de création d'une URTA, examinée et transmise par le Conseil Scientifique Consultatif Régional de l'INSERM, doit rester indépendante des demandes de subvention d'équipements semi-lourds soumises dans le cadre de l'instruction annuelle du budget des Unités de Recherche.

III. BILAN DE LA PREMIERE PHASE DE MISE EN PLACE DES URTA

Un premier recensement des projets ou intentions soumis par les C.S.C.R.I., réalisé fin 88 à la suite de l'information diffusée auprès des Présidents de ces conseils par le Directeur Général, a montré une grande diversité dans la nature des projets proposés et dans le degré de leur préparation. En fait, la notion d'URTA, leurs objectifs et les modalités pratiques de leur mise en place avaient besoin d'être précisés. De plus, le caractère régional proposé pour ces nouvelles unités technologiques a mis dans l'embarras le conseil de la région Paris-Ile de France, qui ne soumet pas de projet. Il serait regrettable d'exclure cette "région" de la possibilité d'actions fédératives.

Ainsi, 9 conseils régionaux ont soumis 15 propositions, auxquelles s'ajoutent quelques propositions adressées plus directement aux représentants du Conseil Scientifique de l'INSERM. Ces propositions sont l'objet d'une note du bureau de l'équipement, préparée en Novembre 88. Après un premier examen, des contacts plus directs ont été repris pour préciser la nature des projets répondant le mieux à la conception envisagée par le C.S. pour les URTA; certains projets ont été examinés sur place; d'autres ont très sensiblement évolué dans leur nature ou leurs dimensions.

Aujourd'hui, après élimination de certaines propositions trop préliminaires ou ne correspondant qu'à l'activité courante des Unités, nous pouvons distinguer:

- des projets encore vastes où la place d'une URTA demanderait à être précisée:
 - ex: - Etude 3D des macromolécules biologiques (Alsace 2, dont c'est une priorité régionale)
 - Instrumentation avancée et bioréactifs (Lorraine)
- un projet très "biologique" de création d'un centre "ouvert" de génie génétique (Nord - Pas de Calais 1), qui manque d'un projet de recherche défini, bien que possédant déjà un potentiel matériel important.
- des plateaux techniques, déjà en place ou en cours de développement:
 - en imagerie fonctionnelle (Centre, Tours, déjà créé au sein d'une Unité)
 - plateau technique en site hospitalier (Midi-Pyrénées, Toulouse-Rangueil, en cours de développement mais nécessitant de dégager les méthodes "avancées" et le(s) thème(s) de recherche)

On peut y ajouter le projet d'extension des méthodes d'exploration in vivo par spectrométrie RMN à l'observation clinique (Rhônes-Alpes, Grenoble, projet à développer sur plusieurs années, de caractère technologique avancé)

- des projets technologiques dont le caractère fédérateur devrait être précisé ou, sans préjuger de leur qualité, qui pourraient être considérés comme l'activité normale d'une Unité de Recherche ou d'un service commun:
 - luminescence de basse énergie (Montpellier)
 - cytométrie de flux ionique (PACA 2)
 - cytofluorimétrie (Rhônes-Alpes, Lyon)
 - culture cellulaire 3D (PACA 4)

Ces projets, précis, doivent néanmoins être soigneusement examinés dans le cadre courant de l'équipement semi-lourd, et le caractère original de certains doit être souligné.

- un projet répond fortement au souci de créer des centres de formation:
 - hybridation in situ (PACA 3)
- deux projets répondent à des objectifs thématiques biologiques bien définis et regroupent un ensemble cohérent de moyens en développement technologique rapide. Leurs objectifs sont cependant très différents:
 - microséquençage et synthèse d'ADN, oligonucléotides, peptides et protéines (Alsace 1)
 - souris transgéniques (PACA 5, Nice)

Ils paraissent répondre au mieux, à ce jour, aux critères (régional, fédérateur, technologie en évolution rapide...) définis pour les URTA, avec une dimension raisonnable pour de premières expériences, et ils bénéficient d'équipements déjà en place.

- deux projets constituent des exemples de partenariat élargi, au sein duquel il faut identifier les limites éventuelles de l'URTA:

- la région Nord-Pas de Calais propose dans un premier temps un projet de réalisation d'un véritable réseau de graphisme moléculaire, associant des équipes utilisatrices, une équipe conceptrice et les moyens régionaux informatique.

Plus tard, un projet très vaste est soumis aux organismes nationaux : la création d'un "centre européen des sciences de la molécule" (CESMO), qui incorpore ce projet de graphisme au sein d'une vaste structure "sans murs" regroupant 38 unités ou laboratoires de recherche (près de 1000 personnes). Il s'agit en particulier de coordonner le parc technique régional autour d'un nombre défini de thèmes prioritaires.

- un projet d'association industrie-organismes publics, en provenance de Montpellier, vise à créer un centre régional de détermination des structures macromoléculaires, avec trois projets technologiques avancés complémentaires (graphisme et calcul, RMN, diffraction de rayons X) et un objectif thématique prioritaire, la pharmacologie cardiovasculaire. Une part importante des moyens est déjà en place. L'URTA peut être définie sur l'ensemble du programme, cohérent sur le plan méthodologique.

Il paraît donc que cette première phase a déjà fait naître ou confirmer des projets de nature très diverse et de dimensions très variables. Parmi ces projets, le conseil scientifique pourrait proposer la création, dès cette année, de deux ou trois URTA à titre expérimental et pour montrer une volonté d'aboutir rapidement. Certains projets répondent bien aux critères proposés et sont suffisamment avancés (avec parfois la majeure partie des équipements et des locaux nécessaires en place) pour une réalisation rapide.

ANNEXE:

Liste provisoire des projets de création d'URTA (Novembre 1988)
(trois de ces projets sont l'objet de propositions détaillées, soumises par les C.S.C.R.I., trois autres ont été l'objet d'une instruction complémentaire plus récente).

J.M. LHOSTE
C.S. Mars 1989.

PROJETS DE CREATION
D'UNITES REGIONALES DE TECHNOLOGIE AVANCEE

ALSACE

1 Microséquencage de protéines, d'ADN, synthèse d'oligonucléotides, de peptides

Implantation : U.184 - P. CHAMBON.

Equipement : existant sauf séquenceur d'ADN, projet d'acquisition en 1989, coût : 1 045 KF dont 600 demandés à l'INSERM.

Personnel : besoin en ITA hautement qualifiés (ingénieurs).

Utilisateurs : de nombreuses unités strasbourgeoises impliquées dans la caractérisation, le clonage, le séquençage de gènes devront utiliser ces technologies.

2 Etude tridimensionnelle des macromolécules biologiques

Création d'URTA à envisager lorsque le complexe de recherches associé à l'Ecole de Biotechnologie sera achevé.

AQUITAINE

Immunologie

Projet à envisager après restructuration des équipes concernées.

CENTRE

Développement d'une structure ouverte de gros matériel de recherche en imagerie et exploration fonctionnelle par RMN, médecine nucléaire, ultrasons et électrophysiologie.

cf ANNEXE 1

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Développement d'un système d'analyse par mesure de la luminescence basse énergie.

Implantation : U.58 - B. DESCOMPS.

Equipement à acquérir : analyseur de luminescence basse énergie : système ARGUS 100 RI HAMAMAT SU, coût : 650 KF HT dont 300 demandés à l'INSERM sur 1989 (+ région ?).

Utilisateurs : U.65 - 264 - 249 - 291 - 300.

Projet : analyse clinique : détection de séquence d'ADN sur coupes ou cellules fixées. Biologie cellulaire : analyse de réactions biologiques intracellulaires.

LORRAINE

Seule U.284 (J.-F. STOLTZ) "Instrumentation avancée et bioréactifs" potentiellement intéressée dans l'attente d'un complément d'information.

MIDI-PYRENEES

Projet de création, sur le site hospitalier Toulouse-Rangueil, d'un plateau technique comprenant spectromètre de masse, synthétiseur et séquenceur de peptides, sondes à fluorimétrie, appareil à visée morphologique, co-financé par l'INSERM, le CNRS, l'industrie et la région.

Ce plateau viendrait renforcer un pôle de développement axé sur la biologie cellulaire avec application à la pharmacologie, la toxicologie, la physiopathologie, qui regroupent :

- 2 unités et 4 équipes INSERM
- des laboratoires de l'UPS travaillant en association avec des services cliniques
- à plus long terme, 2 laboratoires CNRS.

Adéquation du projet à une création d'URTA ?

NORD-PAS-DE-CALAIS

1 Génie génétique

Implantation : domaine du CERTIA - Villeneuve d'Ascq.

Equipement : existant
soit mis en commun par regroupement dans cette structure
soit en accès libre dans les laboratoires de la région.

Personnel : recrutement de personnels permanents spécialisés (un DR, un CR ou IR, trois ITA). Demande de création d'un poste de Directeur de recherche à l'INSERM.

cf ANNEXE 2

2 Graphisme moléculaire

Implantation : U.279 - Y. MOSCHETTO
UFR des Sciences Médicales.

Equipement :

- une console graphique PS 330 EVANS et SUTHERLAND acquise en 1986
- projet d'acquisition d'une 2ème console au titre de 1989 (coût : 500 KF dont 300 demandés à l'INSERM)
- une console supplémentaire demandée au titre de ce projet de création d'URTA (500 KF).

Crédit de fonctionnement : 100 KF/an.

cf ANNEXE 3

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

1 Biologie moléculaire appliquée à l'hématologie maligne, aux tumeurs solides et à la cytogénétique

Implantation : U.119 - C. MAWAS.

Gros équipement : pas de besoins.

Crédit de fonctionnement : 100 KF/an.

2 Cytométrie des flux ioniques

Implantation : U.210 - M. FEHLMANN.

Equipement : analyseur d'images (à co-financer par l'INSERM pour 200 KF).

Crédit de fonctionnement : 100 KF/an.

3 Hybridation in situ pour la localisation chromosomique des sondes

Implantation : U.242 - F. GIRAUD.

Reconnaissance d'une structure fonctionnant de fait, ayant bénéficié d'un poste ITA INSERM.

Crédits de fonctionnement nécessaires.

4 Culture tridimensionnelle de cellules eucaryotes

Implantation : U.270 - J. MAUCHAMP.

5 "Souris transgéniques"

Implantation : U.273 - F. CUZIN.

Equipement : aménagement et équipement d'une animalerie (663 KF demandés à l'INSERM sur 1989).

Personnel : un poste ITA.

RHONE-ALPES

Cytofluorimétrie

Implantation : centre commun de cytométrie de flux
Hôpital Edouard Herriot

Equipement :

- un cytofluorographe 50 H ORTHO existant (1979)
- projet d'acquisition en 1989 d'un analyseur/trieur de cellules FACSTAR plus BECTON DICKINSON (coût : 1 792 KF HT dont 600 demandés à l'INSERM) qui permettrait l'extension des programmes de recherche incluant la mise au point de nouvelles technologies et surtout les utilisations en tri.

Personnel : demande de poste d'ingénieur de recherche présentée à l'INSERM parallèlement à la demande de crédit d'équipement.

Utilisateurs : U.80 - J.-P. REVILLARD

U.209 - J. THIVOLET

U.197 - R. MORNEX

Laboratoire d'hématologie

Laboratoire d'hémobiologie